



# Communiqué

Encouragement aux voies cyclables

## La Municipalité de Lausanne appelle à voter OUI

**Le projet d'arrêté fédéral sur les voies cyclables sera soumis au vote le 23 septembre 2018. Il donne à la Confédération la possibilité d'intervenir pour soutenir les voies cyclables par diverses mesures. La croissance du trafic dans les agglomérations repose sur un encouragement aux mobilités douces. Par ailleurs, la santé publique et la sécurité routière bénéficieront aussi de l'encouragement à la pratique du vélo. Pour ces raisons, la Municipalité de Lausanne appelle les citoyennes et citoyens à voter OUI au projet soumis au vote le 23 septembre.**

Les citoyennes et citoyens sont appelés à se prononcer, le 23 septembre 2018, sur le projet d'arrêté fédéral concernant les voies cyclables. Ce texte, initialement conçu comme un contre-projet à l'initiative vélo – retirée depuis, prévoit que la Confédération dispose de la possibilité de soutenir les voies cyclables, comme elle le fait pour les chemins et sentiers pédestres. En découle la mission de définir des principes applicables aux voies cyclables et la possibilité d'accorder des soutiens, de prendre des mesures de coordination et d'assurer l'information. La planification, la construction et l'entretien de ces voies demeure de la compétence des Cantons et communes.

Ces dispositions contribuent à une meilleure promotion du vélo comme instrument de mobilité douce. Cet enjeu est important à l'heure où la croissance des déplacements ne peut reposer sur la mobilité motorisée ni même sur les seuls transports publics. Les agglomérations, dont l'agglomération lausannoise, l'ont bien compris : elles consacrent des efforts importants à la promotion de la mobilité douce en milieu urbain. L'appui au vélo touche aussi à la santé publique qui ne peut que bénéficier d'encouragements à la pratique d'exercices physiques. Enfin, la sécurité routière est aussi concernée : le vélo est le seul mode de déplacement qui a vu une croissance, au cours des dernières années, des accidents avec tués ou blessés, en raison de l'essor important des vélos électrique et de la croissance du trafic qui en résulte mais aussi en raison du nombre encore insuffisant des aménagements permettant de sécuriser la pratique du vélo.

Pour ces motifs, la **Municipalité de Lausanne encourage les citoyennes et citoyens à voter OUI le 23 septembre** au projet d'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 01**
- **Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 01**

Lausanne, le 30 août 2018